



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Calstar

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Calstar
Code du produit	P4558
L'identifiant unique de formulation (UFI)	QV00-70P2-G00N-FCT8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Engrais
--	---------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	fenaco Genossenschaft LANDOR Erlachstrasse 5 3012 Bern Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse) +41 44 251 51 51
-------------------------------	---

Date d'émission	28.10.2022
-----------------	------------

Version	GHS 1
---------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412
---	--

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405: Garder sous clef.
P501: Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.

Informations supplémentaires

EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

Calciumformiat, No.-CAS 544-17-2, No.-CE 208-863-7, No REACH 01-2119486476-xx

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange de sels inorganiques

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Calciumformiat	25% - 50%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 544-17-2 No.-CE: 208-863-7 No REACH: 01-2119486476-xx
Ethylène glycol	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373	No.-CAS: 107-21-1 No.-CE: 203-473-3 No.-Index: 603-027-00-1 No REACH: 01-2119456816-xx

Oxyde de zinc	0.1% - 1%	Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 1314-13-2 No.-CE: 215-222-5 No.-Index: 030-013-00-7 No REACH: 01-2119463881-xx
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0.05%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 [Skin Sens. 1 H317: C ≥ 0,05 %]	No.-CAS: 2634-33-5 No.-CE: 220-120-9 No.-Index: 613-088-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Ne présente aucun risque à l'inhalation.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec dans des récipients fermés. Tenir à l'écart des aliments pour animaux et des aliments.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	CAS 1314-13-3 zinc oxide: Workers: DNEL santé humaine, inhalation, long terme (exposition répétée): 5 mg (Zn)/m ³ . PNEC Environnement, Eau douce: 0.0206 mg/L. PNEC Environnement, Eau de mer: 0.0061 mg/L. PNEC Environnement, Eau de mer: 0.0312 mg/L.
-------------------------------	---

Ethylène glycol (CAS 107-21-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	20 ppm STEL [KZGW] (aerosol, vapour) 52 mg/m ³ STEL [KZGW] (aerosol, vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	10 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 26 mg/m ³ TWA [MAK] (aerosol, vapour)
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Skin Notations	Possibility of significant uptake through the skin
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	40 ppm STEL 104 mg/m ³ STEL
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	20 ppm TWA 52 mg/m ³ TWA

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	3 mg/m ³ STEL [KZGW] (respirable dust, smoke)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	3 mg/m ³ TWA [MAK] (respirable dust, smoke)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Pratiques générales d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
--	---

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
--------------------------------	--

<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h.
-----------------------------	---

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Beige.
Odeur	Inodore.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	7 - 8
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.37
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'humidité.

10.5. Matières incompatibles	Se décompose en présence de solutions alcalines.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de phosphore. Oxydes de soufre. NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Calciumformiat (CAS 544-17-2) Oral LD50 Rat = 2650 mg/kg (NLM_CIP) Ethylène glycol (CAS 107-21-1) Dermal LD50 Rat = 10600 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 2.5 mg/L 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 4700 mg/kg (NLM_CIP) Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 5700 mg/m ³ 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (EU_RAR) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1020 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Aucun(e).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	CAS 65996-95-4: Oral NOAEL 250 mg/kg bw/day (rat) (OECD 422, subacute), CAS 7783-20-2: Oral NOAEL 2560 mg/kg bw/day (rat) (OECD 453, chronic), CAS 7783-28-0: Oral NOAEL 250 mg/kg bw/day (rat) (OECD 422, subacute).
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Donnée non disponible.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Calciumformiat (CAS 544-17-2)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation

Biodegradable under anaerobic conditions.

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Brachydanio rerio ≥ 1000 mg/L [static] (IUCLID)

Ethylène glycol (CAS 107-21-1)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation

Biodegradable under anaerobic conditions.

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 6500 - 13000 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 41000 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 14 - 18 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 27540 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 40761 mg/L [static] (IUCLID)

LC50 96 h Pimephales promelas 40000 - 60000 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Poecilia reticulata 16000 mg/L [static] (IUCLID)

EC50 48 h Daphnia magna 46300 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Danio rerio 1.55 mg/L [static] (ECHA)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation

Not biodegradable under anaerobic conditions.

12.2. Persistance et dégradabilité Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable. En cas de dispersion importante, peut entraîner une eutrophisation.

12.4. Mobilité dans le sol Légèrement mobile dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): Ethylenglycol, ZnO
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Remettez le produit, y compris son emballage partiellement vidé, à une entreprise d'élimination autorisée ou à un point de collecte des déchets dangereux. Jetez les conteneurs / emballages vides complètement vidés dans la collecte des déchets municipaux. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 06 09 99. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
Emballages contaminés	Jetez les conteneurs vides / emballages vides non nettoyés dans la collecte des déchets municipaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
 Les exigences relatives aux engrais conformément à l'Ordonnance sur les engrais s'appliquent (OEng, RS 916.171) et l'Ordonnance sur le Livre des engrais DEFR (OLen, RS 916.171.1).
 Mode d'encodage selon la liste des déchets de l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).
 Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
 Classe de stockage 10/12. (CH)

Calciumformiat (CAS 544-17-2) EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Ethylène glycol (CAS 107-21-1) TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 3
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2) TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([215-222-5])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5) EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	339 Product type 2, 6, 9, 11, 12, 13 (220-120-9)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 7 Product type: 10 Product type: 22
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DNEL: Dose dérivée sans effet . CED: Code du catalogue européen de déchet PNEC: La concentration prévisible sans effet . OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.